

Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 19 janvier 2000, intitulée: «Parking pour privilégiés à la place Sturm».

TEXTE DE LA QUESTION

Le parking de la Voirie à la place Sturm semble être mis à la disposition d'employés de la Ville de Genève qui n'ont rien à voir avec le Service de la voirie.

Alors que la politique de la Ville de Genève consiste à empêcher la circulation des pendulaires, est-ce qu'il y aurait des dérogations à ces principes?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il y a une dizaine d'années, à la demande des requérants ci-dessous, une case a été mise à leur disposition, soit:

- 1 à la direction des sports et sécurité;
- 1 à la direction de la Division des constructions;
- 1 à la direction du département des finances.

La totalité des autres places est occupée par le Service de la voirie, soit par les employés commençant leur travail à 4 heures, soit par des engins et véhicules de service.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 14 juin 2000